



ACTES **de la *Conférence nationale*** **et** **du 13^e colloque de l'AQPC**

Les collèges,
une voie essentielle de développement

Forum sur le projet de renouveau pour le collégial

Compte rendu du forum sur le projet de renouveau pour le collégial

- Présentation de Richard BERGERON,
avocat et secrétaire-trésorier de la Chambre de commerce du Québec
- Présentation de Louise CHENÉ,
présidente de la Commission des affaires pédagogiques de la
Fédération des cégeps et DSP au collège de Sainte-Foy
- Présentation de Denis CHOINIÈRE,
président de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants
du Québec (FNEEQ), affiliée à la CSN
- Présentation de Michel DUFFY,
président de la Fédération autonome du collégial (FAC)
- Présentation de Frédéric LAPOINTE,
ex-président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
- QUESTIONS

Allocution de Denis Choinière

Allocution de Michel Duffy

Association québécoise
de pédagogie collégiale



Cégep de Chicoutimi



Fédération
des cégeps



Forum MPI

Compte rendu du forum sur le projet de renouveau pour le collégial

Présentation de Richard Bergeron

Monsieur Richard Bergeron indique qu'il fera part à l'assistance d'une vision externe du réseau des collèges, et non d'une vision interne. Aujourd'hui, la plupart des membres de la Chambre de commerce et notamment les employeurs ont passé par la formation collégiale, de sorte que la Chambre de commerce se définit comme un utilisateur des cégeps. Le monde des affaires n'est pas marginal, il regroupe tous ceux et celles qui sont aux prises avec la rentabilité, de sorte que ses préoccupations rejoignent tout le monde. Avec ses 60 000 membres des quatre coins du Québec, la Chambre de commerce a toutes les chances de faire entendre un son de cloche révélateur.

La réforme des cégeps a fait l'objet des travaux d'un comité externe à la Chambre de commerce; ce comité a été présidé par Jacques Girard, vice-président de Québecor. Plusieurs réunions ont eu lieu, qui ont permis l'élaboration d'un mémoire, présenté à la Commission de l'éducation.

La Chambre de commerce ne remet pas en question l'enseignement collégial. Elle souhaite cependant que la machine soit modernisée, en fonction des nouveaux défis économiques de notre société. L'ordre secondaire d'enseignement devrait également faire l'objet d'une réflexion.

Ces nouveaux enjeux économiques nous obligent à redéfinir notre position dans tous les domaines; l'éducation est à la base même de notre projet de société. Le système a changé vite, en 10 ans, il s'est transformé. Le pouvoir ecclésiastique a fait place au pouvoir étatique, dans une démarche visant à prendre en main notre économie, à travers de grands projets, qui laissent à l'interne une place pour notre développement. Dans ce contexte, il est nécessaire de responsabiliser les collèges pour qu'ils s'adaptent à leur milieu et à leur région.

Présentation de Louise Chené

Madame Louise Chené considère que la réforme de l'enseignement collégial en cours de discussion au Parlement doit prendre en compte trois défis et deux conditions.

Le premier défi est l'intégration. Les élèves doivent être mieux accueillis, grâce à des outils de dépistage, d'orientation et de mise à niveau renouvelés. Les programmes et l'enseignement sont également à repenser dans ce sens. L'approche programme doit s'implanter partout, non pas en terme de structure, mais en terme d'esprit. Il faut enfin évaluer l'atteinte des objectifs par des épreuves synthèse.

Le second défi est l'adaptation. Ainsi que le manifeste le Conseil supérieur de l'éducation, les populations étudiantes changent, ont changé déjà, de même que leurs besoins. Si l'on constate une présence accrue des femmes dans le système d'éducation, il faut voir aussi que les garçons y ont un réel problème. Il y a plus d'élèves de provenance autre que secondaire, ainsi que des représentants des communautés ethniques. Les groupes sont hétérogènes et le niveau de préparation antérieure est disparate. Il faut en plus considérer les besoins du milieu et du marché du travail. Il y a lieu de développer des mécanismes de concertations pour la formation de base et spécialisée. L'ouverture des places de stage pour les élèves aussi bien que pour les intervenants est à considérer. Un modèle d'encadrement conforme aux besoins des élèves est également à inventorier.

Le troisième défi est la responsabilisation. Cette responsabilisation consiste dans la prise en charge par l'élève et par les intervenants de la formation. Elle comprend la qualité de la formation et la concertation à tous les niveaux.

Compte tenu du temps imparti, les deux conditions ne sont pas présentées.

Présentation de Denis Choinière

Il y a 25 ans, l'enseignement supérieur devenait accessible. Au cours du dernier quart de siècle, on a assisté à une nouvelle définition de l'enseignement supérieur en termes d'appartenance régionale. Pour consolider ces acquis, il nous faut un projet plus ambitieux que celui proposé, et qui serait justement en mesure de rencontrer les nouveaux défis imposés par notre société.

La FNEEQ croit que la réforme doit prendre appui sur les enseignants et sur les ressources. Les mesures de support et d'encadrement constituent une priorité. La session d'accueil proposée est timide, mais elle répond certainement à un besoin. La Fédération, par ailleurs, ne croit pas à la vertu des mesures punitives.

En rapport avec la formation, la discipline est considérée comme fondamentale et tout doit y être rattaché. Plus spécifiquement, la Fédération recommande qu'il n'y ait qu'un cours de langue seconde et que des cours de littérature soient introduits; on propose le maintien des cours d'éducation physique et le maintien d'un cheminement sur quatre sessions en philosophie. On recommande de valoriser la formation professionnelle en considérant la diversité des besoins et non un seuil de viabilité empirique. Au moins 50% des cours doivent être déterminés par le Ministère.

L'éducation permanente est la grande oubliée de la réforme. Ce qu'il faut, c'est une véritable politique de

formation continue, considérant en particulier les fluctuations du marché du travail.

La décentralisation est une lacune de la réforme également. Le droit aux syndicats de nommer leurs représentants à la Commission des études et au Conseil d'administration doit être rétabli, de même que leur place dans la gestion de la décroissance et dans l'engagement de la personne. La véritable réforme ne se fera qu'avec le personnel enseignant.

Présentation de Michel Duffy

La FAC base son action et ses positions sur des principes de démocratisation et d'accessibilité. Lors des récentes audiences, elle a souhaité que le Gouvernement manifeste un esprit d'ouverture, afin d'améliorer l'adhésion du milieu à la réforme de l'enseignement collégial.

En rapport avec la démocratisation, la présence des enseignants, notamment par les départements, doit être au cœur de la réforme. Ainsi, la FAC demande que les enseignants aient une représentation majoritaire à la Commission des études et qu'ils aient leur portion congrue de représentation au Comité national des programmes professionnels. Par ailleurs, l'autonomie est le fondement des pratiques enseignantes.

L'accessibilité soulève diverses questions. Ainsi, la FAC considère qu'il est inopportun d'imposer des droits de scolarité; les échecs sont souvent liés aux ressources financières des élèves. Au sujet de l'admission, l'un des préalables devrait être des mesures de soutien à l'apprentissage; le financement des programmes d'intégration n'est pas clair.

La FAC considère que la ministre a la responsabilité de voir à ce que les comités pédagogiques soient responsables. Au sujet de la formation générale, il faut éviter une spécialisation hâtive en introduisant un bloc de formation générale spécialisée. Il est recommandé que les cours de langue aient une nouvelle pondération et que la place de la philosophie et de l'activité physique dans la formation générale soit maintenue. En ce qui concerne la formation technique, on constate une volonté de la ministre de relever des défis de société. On est d'accord avec la formule modulaire du DEC; on est d'accord avec l'alternance travail-études, à la condition qu'il y ait un financement adéquat et que l'entreprise collabore activement.

Présentation de Frédéric Lapointe

Monsieur Frédéric Lapointe indique de prime abord que les élèves sont très présents sur la scène publique et qu'on assiste à une relance de l'activité étudiante. La situation économique amène des débats de société.

En ce qui a trait au Conseil d'administration des cégeps, les récentes représentations de la Fédération étudiante vont dans le sens de faire disparaître la dichotomie entre étudiants adultes et réguliers, pour la remplacer par celle relative aux secteurs général et professionnel. Le Gouvernement a compris ce message. La présence d'anciens élèves est aussi à considérer.

La revalorisation de l'enseignement technique fait partie des priorités de la Fédération.

Dans la réforme, il y a certains aspects à réprover. C'est le cas notamment du ticket modérateur introduit; cette mesure a un impact pervers; dans la population étudiante, l'échec est déjà mal vu, cependant que celui qui aura été purgé par le nouveau système ne sentira plus de pression. L'administration et le gouvernement se lavent les mains en imposant ce ticket; ce qu'il faut, ce sont des mesures pédagogiques. Les prêts et bourses compenseront pour certains, alors que d'autres ont de l'argent pour payer. Par ailleurs, en augmentant le ticket, on augmenterait l'exclusion du système et l'objectif d'accessibilité serait sacrifié. Le ticket est une mesure facile, mais il n'enlève pas les déficiences.

La Fédération propose une systématisation des pratiques pédagogiques et des sessions d'intégration. Elle propose de systématiser le dépistage et de redéfinir l'article 33 du Règlement sur le régime pédagogique du collégial, de manière à obliger l'élève en situation d'échec à prendre entente avec son cégep. Le ticket modérateur doit réduire les abus, ce qui n'est pas le cas dans la proposition gouvernementale. Certains ont le moyen d'échouer.

En conclusion, une réforme du renouveau est nécessaire.

QUESTIONS

À une question sur le mandat de la Commission de l'évaluation, monsieur Frédéric Lapointe mentionne que la récession tend à tout remodeler sur la structure de l'entreprise et à centraliser les pratiques d'évaluation. Ce qu'on retrouve dans la loi ratatine tous les problèmes. Les Conseils des collèges et des universités sont coupés. La Commission de l'évaluation a un mandat limité aux apprentissages et aux programmes. On aurait voulu un dépassement de ces deux seuls volets.

Monsieur Frédéric Lapointe précise également, à la demande d'un assistant, la démarche des étudiants. Grâce aux regroupements nationaux existants, il s'agit de trouver le véhicule privilégié et de déposer des mémoires représentatifs par délégation.

Madame Marina Lessard, de la Fédération des parents du Québec considère que la loi présentement à l'étude comporte des irritants et elle se demande quel est le

message qu'on veut encore donner et pourquoi les Conseils d'administration diminuent au lieu d'augmenter. À une question d'un assistant, madame Louise Chené revient sur les conditions qu'elle a escamotées dans sa présentation. Dans un premier temps, il faut assurer des conditions réalistes de réalisation de la réforme; selon elle, il est irréaliste, dans un encadrement lacunaire et un budget restreint d'atteindre les objectifs de la réforme, la réorientation de la formation générale, l'approche programme, l'introduction de mécanismes d'évaluation, la définition de modèles d'encadrement, tout cela est impossible sans l'addition de sous. La seconde condition tient dans l'ensemble du discours syndical : la mobilisation des personnels garantirait l'implantation de la réforme; or, dans les difficultés actuelles, la passion est difficile.

Un étudiant du Cégep du Vieux Montréal s'inquiète de la façon dont la position de la Fédération des cégeps sur le ticket modérateur a été élaborée, alors que deux institutions seulement s'étaient prononcées. Madame Louis Chené déclare qu'il n'y a pas de réponse populaire à cette question. La Fédération des cégeps a simplement dit qu'elle acceptait la délégation de chaque collège à ses assemblées, ce qui dépend de chaque conseil d'administration.

À une question de précision sur les relations possibles entre le monde des affaires et la formation technique, monsieur Richard Bergeron rappelle une recommandation de la Chambre de commerce selon laquelle le monde de l'éducation ne doit pas œuvrer en vase clos. Les entreprises peuvent collaborer à l'enseignement technique. Des millions se dépensent en formation à l'intérieur des entreprises qui pourraient être récupérés à l'intérieur des cégeps.

Monsieur Bernard Dionne, du Cégep Lionel-Groulx, émet quelques commentaires. Selon lui, les entreprises devraient collaborer davantage, la situation au Québec est scandaleuse par rapport au reste du monde. En outre le problème des garçons est un problème réel; les garçons n'adhèrent pas aux valeurs véhiculées par notre système d'éducation, il faut faire de la recherche et vite. Il indique qu'il peut vivre avec le ticket, bien que les ontariens n'en reviennent pas; c'est un argument qui aura des effets. Quant à la représentation syndicale, monsieur Dionne indique qu'il en a ras le bol, puisque les personnes ne peuvent s'exprimer. Il se dit tout à fait en accord avec la Commission des études telle que proposée.

Monsieur Denis Choinière intervient sur ces dernières déclarations en disant qu'on doit laisser aux professeurs le droit de nommer leurs représentants et non pas celui de leur donner des mandats. C'est la même chose pour la révision des programmes.

En ce qui a trait au ticket, monsieur Duffy ajoute que, aux États-Unis, 60% des étudiants ont des bourses mais il

y a de fortes inégalités sociales. Le ticket n'élimine pas les abus et ce sont eux qu'il faut dépister. Ceux qui sont pauvres et en difficulté scolaire sont mal pris.

Monsieur Richard Bergeron, pour sa part, considère qu'il est urgent que les entreprises et les cégeps se parlent; il est urgent que les entreprises subventionnent. Également, il est déplorable que le statut du professeur ait baissé. Un modèle pédagogique est indispensable.

Monsieur Michel Duffy considère enfin que, si on choisit la voie législative plutôt que de convaincre les gens qui sont ici, il y a anguille sous roche.

COLLOQUE AQPC

Intervention de M. Denis Choinière, président de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) Chicoutimi, le mercredi 2 juin 1993

Il y a 25 ans, l'enseignement supérieur devenait enfin accessible à l'ensemble de la population québécoise, et plus particulièrement aux femmes. Les cégeps sont rapidement devenus un outil de développement, une source d'identification et d'appartenance régionale, comme c'est le cas notamment, ici, au Saguenay-Lac-St-Jean.

Après 25 ans, le temps nous semble maintenant venu de mettre de l'avant un projet encore plus ambitieux, mais un projet bâti sur ses acquis. Il y a encore des défis colossaux à relever: rehausser la scolarisation, combattre les abandons scolaires, intégrer de nouvelles populations étudiantes, répondre aux besoins croissants des adultes. Nous avons besoin d'un projet qui misera sur la contribution et la mobilisation du personnel enseignant, un projet dont l'ampleur suppose également de nouveaux investissements, des ressources additionnelles.

Pour relever pleinement ces défis, il faut avant tout, à notre avis, accentuer le développement de mesures de support et d'encadrement afin de favoriser la motivation des jeunes et les encourager à compléter leurs études. Nous constatons que dans la réforme, l'introduction d'une session d'accueil et d'intégration est un pas dans la bonne direction; mais les correctifs nous apparaissent timides par rapport aux besoins. L'encadrement des élèves, sous toutes ses formes, doit être LA priorité. De plus, devant les nouvelles exigences d'obtention du DES, il est primordial de prévoir un calendrier réaliste d'application des conditions d'entrée au cégep pour éviter que certains élèves ne soient exclus des études supérieures.

Pour motiver et aider les élèves dans la poursuite de leurs études, nous misons donc sur l'encadrement plutôt que sur des mesures punitives comme le ticket modérateur. Car l'effet réel d'une telle mesure serait de montrer aux élèves la porte de sortie. Une approche comptable aurait inévitablement des conséquences graves. Les études les plus sérieuses le confirment: les deux tiers des emplois de l'an 2000 nécessiteront plus de 12 ans de scolarité. Manifestement, le Québec n'a pas besoin d'un frein à l'accès aux études supérieures.

Maintenant, sur le plan de la formation, nous croyons que pour le niveau d'enseignement supérieur, la notion disciplinaire demeure fondamentale. C'est pourquoi nous voulons que tous les cours, y compris les cours de formation générale complémentaire, soient rattachés à des disciplines. Nous trouvons

intéressant l'aspect de la réforme qui consiste à augmenter le nombre d'unités en langue d'enseignement et littérature. En ce qui concerne l'enseignement de la langue seconde, à notre avis, compte tenu de la formation antérieure des élèves, l'ajout d'un seul cours, au lieu de deux serait suffisant. Et ce cours devrait porter sur la littérature pour favoriser une formation diversifiée sur le plan culturel. Nous croyons essentiel de maintenir les cours d'éducation physique car c'est à cet âge que l'on découvre l'importance des bonnes habitudes de vie. Pour les cours de philosophie et de humanités, puisqu'ils visent à développer, entre autres, l'argumentation et l'esprit critique, ils doivent s'inscrire dans un cheminement à travers les sessions.

Nous partageons d'autre part l'objectif de valoriser la formation professionnelle. Mais la réduction de la carte des programmes ne doit pas se faire en fonction seulement d'un seuil de viabilité, mais en tenant compte de la diversité des besoins des régions. Aussi, pour faciliter le transfert d'un élève d'un collège à un autre, assurer une certaine uniformité des programmes dispensés dans plusieurs établissements et permettre des passerelles entre le cégep et l'université, nous proposons qu'au moins 50% des cours soient déterminés par le ministère de l'Enseignement supérieur. Quant aux cours déterminés localement pour les secteurs professionnel et préuniversitaire, ils doivent être choisis à même une banque de cours établie par le ministère.

En ce qui concerne l'éducation des adultes, nous constatons qu'elle est la grande oubliée de la réforme. Il y a maintenant au-delà de 100 000 adultes dans le réseau des cégeps. Les bouleversements multiples du marché du travail conduisent inévitablement à des allers et retours fréquents dans les établissements d'enseignement. Il y a urgence de répondre avec beaucoup de souplesse à ces besoins dans une véritable politique de formation continue et de stabiliser les ressources à l'enseignement. Il nous semble que c'est un rendez-vous que nous sommes en train de rater.

Nous ne sommes pas en accord avec les orientations de la réforme visant une plus grande décentralisation fondée sur une gestion locale de la décroissance et sur le transfert de responsabilités pédagogiques aux administrations locales.

Nous contestons aussi la mesure permettant éventuellement aux collèges d'émettre le DEC, ce qui équivaudrait à cautionner

la concurrence entre les établissements.

La décentralisation proposée dans la réforme comporte également plusieurs contradictions. Pourquoi mettre à l'écart les enseignantes et enseignants de la révision des programmes? Pourquoi contourner la représentation syndicale dans la nouvelle commission des études? Pourquoi réduire le nombre d'enseignantes et d'enseignants au conseil d'administration des cégeps?

À l'évidence même, les changements, aussi souhaitables soient-ils, doivent se faire avec l'implication et la contribution du personnel enseignant. Vous connaissez bien l'importance du rôle de celles et de ceux qui sont en contact direct avec les élèves, qui répondent à leurs besoins de formation.

Nous avons la certitude que la réussite de la réforme dépendra de la place qui sera accordée aux enseignantes et aux enseignants et à leur contribution.

PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION AUTONOME DU COLLÉGIAL PAR MICHEL DUFFY, PRÉSIDENT

PRÉSENTATION

La Fédération autonome du collégial est une organisation syndicale regroupant 3 500 enseignantes et enseignants de cégeps répartis en 16 syndicats présents dans la plupart des grandes régions du Québec. Encore un mot, monsieur le modérateur, en conclusion de ce préambule pour remercier les organisateurs de la Conférence nationale 1993 d'avoir bien voulu nous entendre sur le projet de réforme au collégial.

INTRODUCTION

À la commission de l'Éducation, tenue en novembre dernier, sur l'avenir des cégeps, la FAC a fait connaître ses positions fondées sur les principes de démocratisation et d'accessibilité aux études collégiales.

Il était ressorti de cet exercice de consultation de nos membres, outre des recommandations précises, nombre de témoignages sur ce qu'il fallait à tout prix préserver de l'enseignement collégial public d'ici, à savoir que si le réseau avait connu une expansion si considérable, c'est qu'il s'était construit autour de l'idéal de l'égalité des chances.

Mais voilà que le temps a passé! Et que les « consensus » de ces audiences se sont transformés en projets de loi. Nous savons mieux maintenant à qui était utile l'utilité de la première consultation publique.

Néanmoins, nous avons participé aux récentes consultations particulières de la Commission de l'éducation dans un esprit d'ouverture. Nous estimions que les projets de loi 82 et 83 devaient être modifiés, voire améliorés, si on veut que le « renouveau » de l'enseignement collégial entraîne l'adhésion du milieu.

Dans notre mémoire, nous avons abordé dans l'ordre les perspectives suivantes :

- d'abord, un préalable à la réussite de la réforme : la participation des enseignantes et des enseignants;
- puis, l'accessibilité et la réussite scolaire;
- ensuite, la formation offerte au collégial;
- enfin, la question de l'évaluation et les recommandations de modifications au projet de loi 83.

1 De l'autonomie professionnelle

La principale caractéristique de cette autonomie (d'après Maheu et Robitaille in *La profession enseignante au Québec*, Institut québécois de recherche sur la culture, chap. 4, 1991.) est une très forte interaction reliant les enseignants à l'usager de leur travail, l'élève. La très forte motivation que procure ce rapport à l'élève, lequel est au fondement de la pratique enseignante et des projets professionnels qu'elle nourrit. Elle naît d'une conscience et d'une connaissance aiguës de la condition étudiante. Cet intérêt et cette motivation pour le travail s'alimentent de la grande latitude laissée aux professeurs dans la conception et la réalisation de leur travail.

La FAC considère que les enseignants doivent être au centre des structures et de l'activité pédagogique et ce, en concertation avec les autres groupes concernés. Et, tout en trouvant souhaitable l'implantation de l'approche programme, nous estimons qu'elle doit prendre appui sur les orientations développées par les départements. Cela nous amène à demander qu'on prévoie un mécanisme de délégation de pouvoir pour les responsables de programme, dont le statut demeure celui de professeur. De même, revendiquons-nous une représentation majoritaire des enseignants à la nouvelle Commission des études ainsi qu'une représentation significative des élèves.

Au Conseil d'administration, dont la responsabilité est de proposer des projets qui correspondent à la conciliation des points de vue, nous comprenons mal cette méfiance à l'égard du corps professoral (et des autres personnels) dans la portion congrue de représentativité qui leur est faite.

À l'extérieur de l'institution, nous demandons à la Ministre de maintenir et de financer adéquatement les comités pédagogiques. De confirmer, aussi dans la loi, l'existence du Comité national des programmes d'études techniques et d'y assurer la représentation des syndicats, notamment ceux de l'enseignement.

2 L'accessibilité et la réussite scolaire

La gratuité

Ce dernier sujet largement traité aux premières audiences de la commission de l'enseignement a permis que se dégage le consentement de presque tous, à savoir que l'enseignement collégial doit rester la responsabilité financière première de l'État, avec ce corollaire important de l'inopportunité d'instaurer des droits de scolarité dans un contexte où l'on cherche à attirer des secteurs importants de la population aux études collégiales et à encourager la persévérance des élèves qui s'y trouvent déjà.

En outre, on ne peut pas encore parler au Québec d'une véritable égalité des chances pour tous les segments de la population. En effet, le Conseil supérieur de l'éducation a déjà fait ressortir avec justesse que la poursuite des études et la persévérance jusqu'à la réussite demeurent significativement moins prononcées dans les milieux défavorisés.

Aussi la FAC se montre favorable aux précisions, inscrites dans la loi 82, article 24, empêchant les collèges d'exiger des droits de scolarité aux élèves à temps plein (4 cours).

Quant à la mesure visant à imposer des droits de scolarité aux élèves ayant accumulé trop d'échecs, elle risque d'avoir des effets négatifs pour ceux et celles qui éprouvent des difficultés de cheminement, et qui, souvent sont les mêmes qui disposent de peu de ressources financières ou ont besoin de concilier études, travail et responsabilités familiales.

Le coût social et économique de tels « frais modérateurs » ne serait sans doute pas compensé s'ils conduisaient ces élèves à l'abandon des études.

L'admissibilité

La FAC constate avec satisfaction que la Ministre a tenu compte des critiques soulevées cet automne relativement aux exigences du DES pour entrer au cégep.

Nous nous inquiétons, toutefois, du silence du Ministère sur les moyens qu'on entend prendre pour faciliter aux élèves du secondaire l'atteinte de nouveaux seuils. Quel message envoie-t-on, alors à tous ces élèves dont le diplôme n'est ni professionnel, ni suffisant pour le collège? Et il y en aurait plus du quart dans cette situation!

Avant d'instituer de nouveaux préalables à l'admission aux études collégiales, nous demandons qu'on mette en place des mesures de soutien à l'apprentissage nécessaires à l'atteinte de ces nouvelles exigences.

Ensuite, tout en nous disant d'accord avec la première session d'accueil et d'intégration, nous proposons que les modalités en soient définies par la Commission des études. Nous aimerions entendre des engagements clairs de la Ministre au sujet des ressources et des services qu'elle est prête à consentir à sa réalisation : services professionnels, services aux étudiants, services de soutien à l'apprentissage, services de bibliothèque alors qu'on les sait particulièrement touchés depuis dix ans par de nombreuses restrictions budgétaires

3 La formation offerte

*** La formation générale**

Il est dit dans le projet de loi que le ministre a la responsabilité de déterminer les objectifs, les standards de tous les cours des blocs 1, 2 et 3, ainsi que les activités d'apprentissage du bloc 1. La FAC recommande que les comités pédagogiques soient responsables de déterminer avec le MESS les activités d'apprentissage de la formation générale. Une fois ces modes d'organisation de l'apprentissage déterminés, que les départements puissent aménager ces activités en fonction de leurs besoins propres.

* Sur la formation générale commune

Nous croyons, certes, au fait de préserver, de renforcer et d'élargir ce type de formation à l'heure de la mondialisation des marchés où les compétences de formation fondamentale doivent être transférables et où il nous faut éviter les spécialisations hâtives. Il nous semble paradoxal que pour accroître la polyvalence, on introduise un bloc de formation « générale particulière ». Nous recommandons de l'abandonner.

* Quant à la langue d'enseignement

Nous partageons entièrement la position de la Ministre qui considère qu'un renforcement de la formation générale passe par une augmentation du temps alloué à la langue d'enseignement. Cependant, il ne suffit pas d'ajouter un cours ou d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement : il faut s'assurer de mettre en place les conditions nécessaires, soit l'introduction dans la pondération de travaux pratiques. Cela réduit le ratio élèves-maître de 150 à 90 et rend possible un encadrement du travail hebdomadaire. Nous proposons qu'il y ait trois cours communs à tous les programmes dont la pondération serait de 3-2-3.

* La langue seconde

La FAC reconnaît que dans le contexte mondial et surtout québécois des années 2000, il est concevable d'introduire la langue seconde dans la formation générale.

* La philosophie et les humanités

La FAC considère que l'on devrait maintenir la place de la philosophie dans la formation générale en respectant la séquence de développement des habiletés intellectuelles en philosophie telle qu'elle a été élaborée en 4 cours par le comité pédagogique de cette discipline.

S'il s'avère impossible de maintenir les 8 unités, nous proposons que les 6 unités prévues soient réparties en 3 cours de pondération 2-2-2.

En faisant ce choix, nous maintenons les 12 heures actuellement consacrées à cet enseignement, ce qui permet de respecter les objectifs d'apprentissage définis par le comité pédagogique. Puis, nous pensons que la présence structurelle de travaux pratiques consacre le fait que les enseignantes et enseignants de philosophie sont les mieux placés pour collaborer avec ceux qui enseignent la langue au renforcement de la formation fondamentale. Outre que cette pondération abaisse le ratio élèves-maître de 150 à 120, elle permet d'améliorer la qualité de l'encadrement.

* L'éducation physique

L'importance de l'activité physique dans le développement intégral de la personne et pour la santé physique et mentale des élèves milite en faveur du maintien du caractère obligatoire de 4 cours d'éducation physique.

Les études, l'absence de contrainte et les pressions exercées par le travail rémunéré font que bon nombre d'élèves délaisseront l'éducation physique devenue facultative. La décision de réduire la place de l'éducation physique va à l'encontre de la tendance actuelle qui veut que les entreprises préoccupées par le concept de la qualité totale considèrent l'activité physique comme un investissement rentable.

* La formation préuniversitaire

D'accord avec les mesures de revalorisation et de resserrement annoncées par la Ministre, la FAC forme le voeu que les programmes préuniversitaires tendent à avoir le même nombre d'unités que les sciences de la nature. Et que l'épreuve synthèse ou l'activité d'intégration prenne la forme d'un cours crédité dont le financement débute cet automne.

* La formation technique

Nous avons vu dans les intentions ministérielles une volonté de relever les défis qui confrontent ce secteur de l'ordre collégial. Nous nous disons d'accord avec le choix des activités d'apprentissage laissé au collège, sauf sur un

minimum à déterminer, qui permet aux élèves de changer en cours d'études de programme ou de collège et qui reconnaît aux professeurs compétence et autonomie dans l'élaboration des programmes menant au DEC ou à l'AEC.

De même, sommes-nous d'accord avec cette formule modulaire du DEC ... et l'excellente analyse qu'en fait le Conseil des collèges. Mais nous recommandons qu'elle soit réservée à des personnes qui ont quitté momentanément les études ou qui présentent un cheminement scolaire particulier.

Et, aussi, avec les programmes d'alternance travail-études dans la mesure où l'entreprise se dit intéressée à recevoir les stagiaires et dans la mesure où le Gouvernement du Québec prendra le relais du financement dégressif de ces programmes.

4 L'évaluation

Dans *Les orientations d'avenir*, présenté par la Ministre en avril dernier, on définit ainsi le mandat des trois commissaires responsables de la future Commission d'évaluation : « porter un jugement formel de qualité sur la manière dont les collèges remplissent leur responsabilité académique ».

Et plus loin, nous lisons :

« Une telle évaluation des politiques institutionnelles et, surtout, des programmes d'études tels qu'ils sont offerts couvre, en fait, un vaste ensemble de réalités institutionnelles, y compris l'enseignement et sa gestion, l'organisation pédagogique, la maîtrise des apprentissages par les étudiantes et étudiants, voire la performance des diplômés sur le marché du travail ou leurs résultats à l'université. L'évaluation des programmes effectivement offerts est toujours aussi, à sa manière, une évaluation de l'établissement et de ses pratiques. ».

Cette orientation, bien qu'elle eût pu répondre en partie aux insuffisances d'évaluation relevées par le Conseil des collèges dans *Priorités pour un renouveau de la formation* (p. 262), néglige l'évaluation de l'administration centrale du réseau collégial, c'est-à-dire : lois, règlements, politiques, programmes et pratiques de gestion...

Mais, pis encore, elle n'est même pas traduite dans le projet de loi 83 qui crée une Commission d'évaluation et non de l'évaluation... dont la seule finalité consiste à rendre des comptes (articles 13 à 21). Dans l'oubli d'autres finalités majeures avec lesquelles elle devrait avoir des liens de « complémentarité, de régulation et de synergie », à savoir améliorer et gérer.

D'où notre déception! Cette reddition de comptes, propre à la délégation et à l'imputabilité sera toujours incomplète, qui néglige le caractère formatif d'une évaluation éclairante et les mesures de formation des maîtres susceptibles d'améliorer la qualité de l'enseignement et l'atteinte d'objectifs pédagogiques précis.

N.B En deuxième lecture du projet de loi 83, des amendements à l'article 17 élargissent non pas le mandat de la Commission, mais les matières pouvant faire l'objet de ses recommandations tant à l'établissement : « Ces mesures peuvent aussi concerner l'organisation, le fonctionnement et la gestion académique de l'établissement. », qu'à la Ministre « y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion par l'établissement des programmes d'études et de l'évaluation ». Cela va timidement dans le sens d'une de nos recommandations.

CONCLUSION

Nous avons souligné, encore, le caractère stratégique de l'éducation pour un pays. Surtout à une époque où la récession économique amène la société à concevoir le débat pédagogique en termes d'efficacité, de rentabilité et de performance ou à le remodeler à partir des seules exigences de l'emploi.

À une époque où on écoute plus volontiers le discours quantitatif «...qui [fait] s'incliner les gouvernements » (J. Gracq. *Carnets du grand chemin*) que ceux qui défendent la relation éminemment privilégiée entre maîtres et élèves et le fait qu'il faudrait la privilégier encore bien davantage... À une époque où on invite l'État à se décharger de ses responsabilités sur les échelons locaux...

D'où notre insistance pour qu'on en augmente plus que jamais, les moyens et la puissance de rayonnement.